

FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N° 771

Du 3 juin 2026



District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 20 juin 2026 à 15h30

Salle des Fêtes GRIGNON

14h00

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Règlement des cotisations District : 140 € et Règlement secrétariat : 195 € soit un chèque ou un virement de 335 €.

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de l'US GRIGNON
- Allocution de Monsieur le Maire de GRIGNON
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à UGINE le 21 juin 2025
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2025/2026
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2026/2027
- Examen des vœux qui devront avoir été déposés par **ÉCRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 28 Mai 2026**

Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ÉCRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 28 Mai 2026**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du repas

Vin d'honneur et repas vers 20 heures

**PRESENCE OBLIGATOIRE DES CLUBS
AMENDE DE 140 € EN CAS D'ABSENCE**

SOMMAIRE

Comité Directeur page 2	Commission des Coupes pages 22 à 24
Secrétariat page 3	Commission Féminines page 25
Tésorerie page 4	Commission Fair Play page 26
Commission Délégations page 5	Commission des Règlements pages 27 à 28
Commission des médailles.....page 6 à 7	Commission des Arbitres pages 29 à 31
Commission Sportive pages 7 à 20	Commission Statut de l'Arbitrage.....pages 32 à 35
Commission PEF pages 12 à 13	Commission de Discipline pages 36 à 39
Commission des Jeunes pages 14 à 20	Annexes : page 40
Commission Futsal pages 21	



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de
faire vivre le Football, nous
saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 1^{er} juin 2026

Président : Mr ANSELME

Présents :

Mmes. VINIT– LEFEVRE – TRILLAT - LECHALARD - JULLIARD

Mrs. CRESTEE – COHEN – GALLET - SOARES – JANET – CAREGLIO – DESMARIEUX - SPADA – FONTAINE – HUNSTEDT– VALENTINO – ELHOMBRE – GACHET – SAILE

Excusés :

Mrs. GUICHARD – CLEMENT – TOGNET – YSARD

INVITATION – ASSEMBLEE GENERALE

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE :

Jacky GACHET, représentera le District pour, le vendredi 12 juin 2026.

Note aux club – FC DU NIVOLET

Objet : Demande de réexamen de la situation du FC PONT (seniors D4) au regard du Statut de l'Arbitrage et de l'article 49.5 des Règlements Généraux.

Réponse : Dossier traité par la commission compétente.





SECRETARIAT

Réunion du lundi 1^{er} juin 2026

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 25 mai au 1^{er} juin 2026

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

U.S. CHARTREUSE GUIERS - Association Futsal Rochette Olympique - ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS – FC DU NIVOLET

Commission des Règlements :

F.C. SUD LAC- A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC – UNION OLYMPIQUE ALBERTVILLE

Commission Sportive :

GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (2) - U.S. CHARTREUSE GUIERS (4) - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY (2) - ASSOCIATION FUTSAL K-PUC1 MONTMELIAN - AIX F.C. - A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC - F. C. CHAMBOTTE - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - CHAMBERY SPORT 73 - COEUR DE SAVOIE FOOTBALL (2) - FC DE HAUTE TARENTEISE (3) - F.C. ST BALDOPH (2) - CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - MONTMELIAN A. - U.S. LA RAVOIRE (2) - A.S. LA BRIDOIRE - ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE - A. FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE - J.S. CHAMBERIENNE (3) - F.C. SUD LAC (2) - BEKSAS Aissa - F.C. ST MICHEL SP. - U.S. ST REMY DE MAURIENNE - COGNIN SP. – US PONTOISE – UNION SPORTIVE BIEVRE EST – CA MAURIENNE – FUTSAL BOURGET UNITED

Commission De Discipline

Courrier :

Sulayman GAYDI - BEKSAS Aissa - J.S. CHAMBERIENNE

Commission Des Arbitres :

Jean PIERRE BUTEL - AMLIL Mohamed Kamal. - J.S. CHAMBERIENNE - Denis CRESTEE – Badr CHAMMY

Commission des Coupes:

AS BARBERAZ

Commission FAFA :

FC NIVOLET

Commission Ethique et Incivilité :

J.S. CHAMBERIENNE





TRÉSORERIE

Mercredi 3 juin 2026

Virement :

➤ AS UGINE 706.00 €

IMPORTANT

Noter OBLIGATOIREMENT votre numéro d'affiliation dans le libellé de vos virements.

Merci au club ayant procédé à un virement le 25 mars 2026 de **416.02 €** de se manifester, car dans le libellé du virement, nous n'avons ni le numéro d'affiliation, ni le nom du club.

koesio
CONNEXION MAXIMALE

Vous accompagne dans votre transformation numérique

Retrouvez-nous dans notre agence de **barberaz**
04 79 69 87 60

koesio.com

Services : Impression, Gestion & datas, Sécurité, Informatique, Gestion Documentaire, Communication



COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Réunion du lundi 1^{er} juin 2026

Responsable des Désignations :
Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,**
Précèdent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club : n°affiliation@laurafoot.net

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci -joint :

DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS

Où

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-3.xlsx>



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



COMMISSION DES MEDAILLES

Présidente : Carole VINIT - 07 88 67 32 78

Lundi 1^{er} juin 2026

MÉDAILLES de LIGUE Saison 2025/2026

Sur proposition du District de Savoie de Football, le Comité Directeur de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'attribuer les médailles suivantes

Médailles ARGENT

BENOIT Rémi
LAMMEL JACQUY Christelle
RIPOLL Robert

US GRAND MONT LA BATHIE
GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD
ENT FC CHAUTAGNE



Médaille VERMEIL

SPADA Jérôme
LAURENCIN Mario
SACHET Daniel

DISTRICT
DISTRICT
FC HAUTE TARENTOISE



MÉDAILLES FÉDÉRALE Saison 2025/2026

Médailles OR

SAILE René

DISTRICT

Médaille ARGENT

GAUDIN Éric

ST PIERRE SPORTS

Médaille VERMEIL

VALENTINO Christophe
MERENDET Michel

DISTRICT
ES DRUMETTAZ MOUXY



MÉDAILLES de DISTRICT Saison 2025/2026

Médailles ARGENT

SALVATORE Philippe	DISTRICT
CAMUS Bernard	DISTRICT
MICALLEF Sauveur	DISTRICT
MESTACH Jacky	DISTRICT
CONIL Laurence	COGNIN SPORTS
VERDOYA Yves	COGNIN SPORTS
JUPIN Pierre	FC SUD LAC
DE OLIVEIRA Marcelo	FC SUD LAC
GARREAU Sylvie	US GRIGNON
CAUCHETEUX Didier	US ST REMY DE MAURIENNE
DIMIER Guillaume	US ST REMY DE MAURIENNE
KEMP William	US LA RAVOIRE
BRAZ Toni	AS CUINES VAL D'ARC
DESAINTJEAN Carl	ST PIERRE SPORTS
PEREIRA Manuel	ES DRUMETTAZ MOUXY
BERGER Christophe	ES DRUMETTAZ MOUXY
GRIVEL Yves	ES DRUMETTAZ MOUXY

Médailles OR

COHEN Serge	DISTRICT
VARREL Jacky	US GRIGNON
RIVOLLIN Robert	FC BAUGES



Toutes ses médailles seront remises à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à partir de la pause, c'est-à-dire à partir de 16H30.



COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du lundi 1^{er} juin 2026

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET

Rappel aux clubs :

Les classements officiels pour les montées et descentes seront publiés ultérieurement des dossiers étant actuellement en instance de décision *inutile de téléphoner avant

COURRIER CLUB

A.S CUINES LA CHAMBRE : lu et noté, voir ci-dessous (rappel aux clubs).

ST BALDOPH : lu et noté, confirme leur engagement saison 2026/2027 La composition des poules sera faite, dans la mesure du possible, géographiquement.

ST MICHEL SP2 : lu et noté, rencontre D5C DU 24 mai 2026

Chaque club doit être en possession d'une feuille de match papier pour pallier éventuels problèmes de FMI, quelle que soit la catégorie, la commission, vous demande d'établir une feuille papier avec les deux équipes, scores et signatures des capitaines, délégué obligatoire, avant le 08 juin 2026.

A défaut, la commission appliquera Cf Article 33 règlement LAuRAFoot

Mr PICQUE Ernest Arbitre officiel : lu et noté, mail confirmant le score rencontre D1 du 31 mai 2026 problème de transmission FMI, remerciement la commission fait le nécessaire auprès du secrétariat.

ST REMY DE MAURIENNE : lu et noté, problème de transmission FMI après clôture (mail à Mr JANET responsable FMI)

MR Aissa BEKSAS ARBITRE OFFICIEL : lu et noté, mail confirmant le score, cartons sur rencontre D1 du 31/05/2026, problème de transmission FMI, remerciement

U.S PONTOISE 1 : lu et noté, reçu feuille de match papier rencontre D1 du 31 mai 2026.

U.S LA RAVOIRE 2 : Lu et noté concernant votre forfait général en (D4A) du 24 mai 2026, La commission a fait le nécessaire auprès du secrétariat.

CHAMBERY SPORT : lu et noté, rencontres du 31 mai 2026 D2 et D5A

Terrain de repli stade Armand Séralini herbe, BOUTRON indisponible.

F.C BELLE ETOILE MERCURY 2 : lu et noté, demande effectuée sur Footclubs pour avancer l'horaire poule D2 du 31 mai 2026, nécessaire fait, accord de la commission pour 12H30.



Foot SAVOIE



PV N° 771 du 3 juin 2026

U.S LA RAVOIRE 1 : lu et noté, nous informant de leur 1^{er} forfait D2 contre U.S CHARTREUSE GUIERS 1 du 31 mai 2026.

HAUTE TARENTEISE 2 : lu et noté, nous informant de leur forfait contre Bauges FC D4B du 31 mai 2026.

A.S LA BRIDOIRE 2 : lu et noté, mail nous informant de leur forfait D5A contre MARTHOD SP 1 du 31 mai 2026.

ENT. S CHAUTAGNE 2 : lu et noté, nous informant de leur forfait D5A contre A.S MONT JOVET BOZEL 2 du 31 mai 2026.

MONTMELIAN AF3 : lu et noté, nous informant de leur forfait D5A contre Chambéry Sport du 31 mai 2026.

A.S COMBE DE SAVOIE 2 : lu et noté, nous informant de leur forfait D5C contre US Grignon 2 du 31 mai 2026.

NOTES AUX CLUBS

En attente de FMI ou feuille de match papier, rencontre du 24 mai 2026 D5C **F.C St MICHEL SP 2/ A.S UGINE 2** à faire parvenir avant le 8 juin 2026

En attente de FMI ou feuille de match papier rencontres du 31 mai 2026

D1, AIX FC 2 / COGNIN SP1 à faire parvenir avant le 08 juin 2026 avant sanction.

D4A, AIX FC 3/ SUD LAC 2 à faire parvenir avant le 08 juin 2026 avant sanction.

A défaut, la commission appliquera Cf Article 33 règlement LAuRAFoot

Article 23 - Diminution de Points

Dans les championnats Seniors, une diminution de 1 point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe dont les joueurs et dirigeants, ayant eu au cours de ce championnat (5) cartons rouges. Une diminution supplémentaire de (1) point sera infligée pour toute nouvelle exclusion au cours de la même saison.

ST MICHEL SP : veuillez nous ramener le trophée BALLONS D'HONNEUR 2025/2026 ou le déposer au secrétariat du District impérativement avant le 15 juin 2026

HOMOLOGATIONS

Article 23-2-3 de la LAURA foot

Match N°53975728 (D4A) du 31 mai 2026 U.S LA RAVOIRE 2 / A.S BARBERAZ 1

Résultat à homologuer :

US LA RAVOIRE 2 : 0 but, (moins) -1pt

AS BARBERAZ 1 : 3 buts, 3pts

Le club U.S La Ravoire est amendé pour forfait général D4B

Match N° 53977009 D4B du 31 mai 2026 BAUGES F.C / HAUTE TARENTEISE 2

La Commission Sportive donne match perdu -1pt par pénalité pour 2^{ème} forfait au club HAUTE TARENTEISE 2 (Amende District)

Résultat à homologuer :

BAUGES F.C : 3 buts, 3pts

HAUTE TARENTEISE 2 : 0 but, (moins)-1pt

Article 39-4 Règlement du District :

Le club BAUGES FC s'étant déplacé au match aller, le club HAUTE TARENTEISE 2 doit indemniser 92 Kms x 2€= 184€, une fiche navette sera éditée pour débiter le compte de Haute Tarentaise 2

La commission sportive a été avisée du forfait de Haute Tarentaise2.



Rencontre retour D2 du 31 MAI /2026 U.S LA RAVOIRE 1 / U.S CHARTREUSE GUIERS 1

La Commission sportive donne match perdu par pénalité pour 1^{er} forfait au club US LA RAVOIRE (Amende District)

Résultat à homologuer :

U.S LA RAVOIRE 1 :	0 but ,	moins-1pt
U.S CHARTREUSE GUIERS 1 :	3 buts,	3 pts

La commission sportive a été avisée du forfait du club U.S LA RAVOIRE 1

Rencontre retour (D5A) CHAMBERY SPORT 2/ MONTMELIAN AF3 2 du 31 mai 2026.

La Commission sportive donne match perdu par pénalité pour 1^{er} forfait au club MONTMELIAN AF3 (Amende District)

Résultat à homologuer :

CHAMBERY SPORT 2 :	3 buts,	3 pts
MONTMELIAN AF3 2 :	0 but,	moins-1pt

Article 39-4 Règlement du District :

Le club de Chambéry Sport2 s'étant déplacé au match aller le 08/03/2026, MONTMELIAN AF3 doit indemniser 19 Kms x2€= 38€

Une fiche navette sera éditée pour débiter le compte de MONTMELIAN AF3

Appel téléphonique à un membre de la commission pour info du forfait Montmélian AF3.

Match retour N°55479982 D5A du 31 mai 2026 A.S MONT JOVET BOZEL2 / ENT.F CHAUTAGNE 2.

La Commission Sportive donne match perdu -1pt par pénalité pour 4^{ème} forfait au club ENT.F CHAUTAGNE 2. (Amende district)

Résultat à homologuer :

A.S MONT JOVET BOZEL 2 :	3 buts,	3 pts
ENT.F CHAUTAGNE 2 :	0 but,	(moins) -1pt

Appel téléphonique à un membre de la commission pour info de ENT.F CHAUTAGNE2

Rencontre retour (D5A) MARTHOD SP 1 / A.S LA BRIDOIRE 2 du 31 mai 2026.

La commission sportive donne match perdu par pénalité pour 1^{er} forfait au club A.S LA BRIDOIRE 2 (Amende District)

Résultat à homologuer :

Marthod Sp1 :	3 buts,	3 pts
A.S LA Bridoire 2 :	0 but,	moins-1 pt

Article 39-4 Règlement du District :

le club de Marthod Sp1 s'étant déplacé au match aller le 08/03/2026 AS La Bridoire2 doit indemniser 82 Kms x2€= 164€

Une fiche navette sera éditée pour débiter le compte du club A.S La Bridoire.

Commission sportive non avisée du forfait du club A.S LA BRIDOIRE. (Amende).

Rencontre retour (D5C) A.S COMBE DE SAVOIE 2 / U.S GRIGNON 2 du 31 mai 2026.

La commission sportive donne match perdu par pénalité pour 1^{er} forfait au club A.S COMBE DE SAVOIE 2 (Amende District)

Résultat à homologuer :

U.S GRIGNON 2 :	3 buts,	3 pts
A.S COMBE DE SAVOIE 2 :	0 but,	moins-1pt

Article 39-4 Règlement du District :

Le club de U.S Grignon 2 s'étant déplacé au match aller le 08 MARS 2026 A.S COMBE DE SAVOIE 2 doit indemniser 13 Kms x2€= 26€

Une fiche navette sera éditée pour débiter le compte du club A.S COMBE DE SAVOIE 2



Foot SAVOIE



PV N° 771 du 3 juin 2026

La commission sportive a été avisée du forfait du club A.S COMBE DE SAVOIE 2

Match n° 53975575 D2 du 30 novembre 2025 F.C NIVOLET 1/ US CHARTREUSE 1.

La commission Régionale d'Appel,

Infirmes la décision rendu par la commission d'Appel réglementaire du

District, donne match perdu par pénalité au club FC Du NIVOLET1

Résultat à homologuer :

FC DU NIVOLET1 : 0 but, moins -1pt

US CHARTREUSE GUIERS 1 : 3 buts, 3 pts

MATCHS COMMISSIONS COMPETENTES

Commission Appel Règlementaire, dossier soumis LAuRAFoot

Match N° 53976697 du 23 mars 2026 U.S.C AIGUEBELLE 1/ E.S. TARENTOISE 2

Commission Règlement : Evocation

Match D2 N° 53975969 CHAMBERY SPORT 1/ C.A MAURIENNE1 du 03 mai 2026.

Commission Appel disciplinaire :

CA MAURIENNE 2 - COGNIN SP 2 – séniors D4B du 26 avril 2026

Appel du Club de COGNIN SP contre la décision de la commission de discipline.

Commission Règlement : Réserve

Match D4B du 31 mai 2026 ALBERTVILLE FOOT 73/COGNIN SP2

Responsables Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31

Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93





COMMISSION PEF

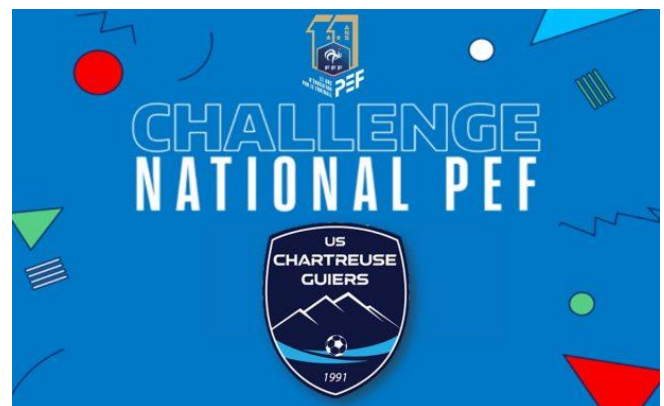
PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL

Membres : Damien BILLIET, Edouard FROGER, Alain CAREGLIO, Christelle LEVASSEUR



« Félicitations aux clubs de ST PIERRE SPORT et AIX FC pour la qualité de leurs actions réalisées durant ce printemps. Mention spéciale à l'US CHARTREUSE GUIERS qui a également été élué lauréat départemental du Challenge National PEF, mettant ainsi en lumière leur travail effectué tout au long de la saison sur le domaine éducatif.

Enfin, bravo aux clubs de l'AS UGINE, de l'ES DRUMETTAZ-MOUXY, du FC CHAMBOTTE, du FC MERCURY, du FC NIVOLET et du FC SUD LAC pour leurs activités autour du Programme Educatif Fédéral lors de cette phase de printemps. »





COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du Lundi 1^{er} juin 2026

COURRIER

Reçu : Forfait FC AIX les BAINS

CHAMPIONNAT

Classement sous réserve des procédures en cours.

HOMOLOGATION

Match N° 54001917 JS CHAMBERY / AIX FC forfait AIX FC
AIX FC 0 BUT MOINS -1 POINT
JS CHAMBERY 3 BUTS 3 POINTS

NOTES AUX CLUBS

Afin de préparer la saison 2026/2027 la commission vous demande d'envoyer un mail au district pour confirmer si vous souhaitez engager une équipe U20 pour étudier la possibilité de faire une poule en championnat U20 DISTRICT « ceci ne sera pas un engagement définitif »
Merci de nous informer au plus tôt.

TEAM



PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM





Foot SAVOIE



PV N° 771 du 3 juin 2026

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du lundi 1^{er} juin 2026

COURRIER DU CLUB

FC ST. BALDOPH (FORFAIT J. 08. DU 24 MAI)

LIEU DES RENCONTRES

D.3 POULE A.

Match N°. 55495022. DOMESSIN US. 1 / GAPS 2. (Manifestation brocante) Se joue. Le **SAMEDI 06 JUIN 2026 à 17 H 00.** (ACCORD DES DEUX CLUBS)

NOTE AUX CLUBS

FC ST. BALDOPH : noté votre FORFAIT J. N°. 08 du 24 MAI.

D.1. POUR LA MONTEE EN LIGUE :

Suite au contact téléphonique de la commission celle-ci vous demande de confirmer votre accord pour l'accession en LIGUE qui doit nous parvenir au DISTRICT pour le lundi 08 MAI 2026. Merci pour votre compréhension.

U13 Yann Thill 06 50 96 07 02

Réunion du Lundi 1^{er} juin 2026

INFO AUX CLUBS

La saison s'achève avec cette dernière journée de championnat. Le bilan de cette fin de saison est mitigé.

Sur le plan sportif, un nombre trop important de forfaits et de matchs non joués a été constaté, nuisant au bon déroulement des compétitions.

Sur le plan administratif, plusieurs manquements ont également été relevés : absence de réalisation de la FMI, non-transmission des feuilles de match en remplacement lorsque cela était nécessaire, ainsi qu'un manque de réactivité de certains clubs face aux demandes de modification de rencontres effectuées via Foot-clubs.

Concernant la FMI, il est rappelé que celle-ci doit être réalisée même en cas de forfait du club visiteur. En effet, conformément au règlement, lorsque l'équipe adverse est déclarée forfait, la FMI doit être établie en cochant l'équipe concernée afin de permettre le traitement administratif correct de la rencontre.

Les journées affichées du 27 / 29 ET 30 JUIN NE SONT PAS A JOUER !!!



Foot SAVOIE



PV N° 771 du 3 juin 2026

**L'ensemble de la catégorie U13.
Avec l'obligation de la transmettre au plus tard le dimanche soir avant 20h00.**

Utilisation de la FMI est obligatoire

LISTE ET DATE DES MATCHS AVANCEES OU DECALER

MERCREDI 03 JUIN 15H :

ENT. BASSE MAURIENNE 1 contre A.S. HTE COMBE SAVOIE **D1 Poule C.**

SAMEDI 03 JUIN à 18H Stade des FINS :

ENT. DRUMETTAZ MOUXY contre GAPS 1 **D1 Poule A.**

MERCREDI 03 JUIN 18H à VIMINES :

ENT. VAL D'HYERES 3 contre F.C. CHAMBOTTE 4 **D3 Poule B.**

VENDREDI 05 JUIN à 18H Stade FORESTIER :

AIX F.C. 1 contre CHAMBERY SPORT 73 1 **D1 Poule A.**

PRIS NOTE DES MODIFICATIONS HORAIRES OU DATES

SAMEDI 06 JUIN à 15H Stade de NEVEAU :

U.S. GRIGNON 1 contre F.C. NIVOLET 2 **D1 Poule A.**

U.S. GRIGNON 2 contre C.A. MAURIENNE **D2 Poule C.**

SAMEDI 06 JUIN à 14H45 à ALBENS Suite INVERSION :

ENT. DRUMETTAZ MOUXY 2 contre F.C. CHAMBOTTE **D1 Poule B.**

FMI

N° MATCH	CATEGORIE	DATE DU MATCH	CLUB A IMPUTER	LIBELLÉ AMENDE	TARIF	BÉNÉFICIAIRE DISTRICT/CLUB
55550235	U13	30/05/2026	U. O. ALBERTVILLE 2	NON UTILISATION DE LA FMI	20 €	DISTRICT
55550235	U13	30/05/2026	U. O. ALBERTVILLE 2	NON ENVOIE FEUILLE DE MATCH	35 €	DISTRICT
55550027	U13	30/05/2026	U. O. ALBERTVILLE	NON UTILISATION DE LA FMI	20 €	DISTRICT
55550027	U13	30/05/2026	U. O. ALBERTVILLE	NON ENVOIE FEUILLE DE MATCH	35 €	DISTRICT



Foot SAVOIE



PV N° 771 du 3 juin 2026

55550032	U13	30/05/2026	A.S. MONT JOVET BOZEL 2	NON UTILISATION DE LA FMI	20 €	DISTRICT
55550032	U13	30/05/2026	A.S. MONT JOVET BOZEL 2	NON ENVOIE FEUILLE DE MATCH	35 €	DISTRICT
55549802	U13	30/05/2026	C.S. BELLEY	NON UTILISATION DE LA FMI	20 €	DISTRICT
55549802	U13	30/05/2026	C.S. BELLEY	NON ENVOIE FEUILLE DE MATCH	35 €	DISTRICT
55549865	U13	30/05/2026	A.S. BARBERAZ	NON UTILISATION DE LA FMI	20 €	DISTRICT
55549865	U13	30/05/2026	A.S. BARBERAZ	NON ENVOIE FEUILLE DE MATCH	35 €	DISTRICT

AMENDES POUR FORFAIT

N° MATCH	CATEGORIE	DATE DU MATCH	CLUB A IMPUTER	LIBELLÉ AMENDE	TARIF	BÉNÉFICIAIRE DISTRICT/CLUB
55550090	U13	30/05/2026	ST BALDOPH	FORFAIT	35 €	DISTRICT
55550184	U13	30/05/2026	F.C. SUD LAC 2	FORFAIT	35 €	DISTRICT
55550237	U13	30/05/2026	S.F. CŒUR DE SAVOIE	FORFAIT	35 €	DISTRICT

CAVES BILLON
Vins • Spiritueux • Bières • Sodas • Cafés • Services
73330 DOMESSIN
04 76 31 10 27



Foot SAVOIE



PV N° 771 du 3 juin 2026

U9 Philippe SALVATORE 06 14 69 02 38

Réunion du lundi 1^{er} juin 2026

UNE RELANCE A ETE FAITE PAR MAIL A TOUS LES CLUBS QUI N'ONT PAS MIS LEURS FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCE SUR LE FAL, POUR LA JOURNÉE DU SAMEDI 30 MAI 2026.

METTRE VOS FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCE SUR LES DEUX SECTEURS, DEBROUILLES ET DEBUTANTS.

U7 Édouard FROGER 06 10 56 18 18

Réunion du Lundi 1^{er} juin 2026

Responsable : Edouard FROGER (06.10.56.18.18)

Membre : Bernard BERTHET

Engagements :

Au printemps 2026, les U6/U7 joueront à 4 vs 4, sur 2 niveaux de pratique N1 & N2

101 équipes engagées sur le printemps 2026

- 42 équipes sur le niveau 1 (débrouillés)
- 59 équipes sur le niveau 2 (débutants)

Modifications des horaires :

Merci d'envoyer un mail directement à efroger@savoie.fff.fr, pour une prise en compte rigoureuse de vos demandes de modifications.

Logiciel FAL :

Quelques dysfonctionnements ont été constatés sur l'utilisation du FAL, via le site du District de Savoie :

- Certaines dates n'apparaissent pas
 - Le nombre d'équipes participantes ne remonte pas correctement
- = **Merci de passer exclusivement et directement via l'outil FAL (application).**

Les feuilles de plateaux et les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les 2 niveaux de pratique (N1 et N2) :

Plateaux du Printemps 2026 : (amende de 35€)

Festifoot N2 du samedi 09 mai 2026 : clubs amendés ce mercredi 27 mai

- Feuilles d'effectifs manquantes :
N2 : AS CUINES, CA YENNE, AS BOZEL

Calendrier 2026 :

- U6/U7 : samedi 30 mai (journée diffusée sur le FAL)

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS
Samedi 06 juin, au Parc Olympique d'ALBERTVILLE



Sur inscription soit le matin, soit l'après-midi - 2 niveaux de pratique (N1 & N2)

Les formulaires d'engagements ont été transmis à tous les clubs et référents.
Ils sont également disponibles sur le site du District.

Le matin :

RDV à 9H45 précises pour un début des rencontres à 10H15.

40 équipes maximum : au 03/06/2026 (9H00) : 28 équipes inscrites, il reste 12 places

Fin vers 12H30 maximum pour les équipes jouant les dernières rencontres

L'après-midi :

RDV à 14H00 précises pour un début des rencontres à 14H30.

40 équipes maximum : au 03/06/2026 (9H00) : 18 équipes inscrites, il reste 22 places

Fin vers 16H45 maximum pour les équipes jouant les dernières rencontres

21 clubs engagés au 03/06/2026 (45 équipes sur 101) :

AS NOVALAISE (2 équipes), AS UGINE (2), AS MONTCEL (2), FCHT (3), US GRIGNON (2), CHAMBERY SF (4), AIX FC (1), AS HAUTE COMBE SAVOIE (2), FC CHAMBOTTE (4), G.A.P.S. (3), ST PIERRE SPORT FOOTBALL (3), MARTHOD SPORT (2), USGM LA BÂTHIE (1), UO ALBERTVILLE (1), US CHARTREUSE GUIERS (2), AS BOZEL (1 ou 2), ES DRUMETTAZ MOUXY (1), FC MERCURY (2), ES TARENTOISE (3), GJ LA SAVOYARDE (1), US LA RAVOIRE (2)



Foot SAVOIE



PV N° 771 du 3 juin 2026

Les nouveaux engagements :

Si vous souhaitez ajouter une ou plusieurs équipes, merci d'adresser un mail officiel à : district@savoie.fff.fr avec copie à efroger@savoie.fff.fr

Tous les calendriers sont disponibles via l'interface F.A.L.

F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Pour rappel, en tant qu'utilisateur Footclubs, il faut avoir les profils « Organisation » & « Compétitions » pour accéder au FAL.

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le F.A.L. :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (amende de 35 €)

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35 €

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles d'effectifs seront amendés de 35 €

Une période 15 jours vous est accordée pour déposer tous les documents, via le F.A.L.

Dans le F.A.L. les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les plateaux U6 et U7 (quand ils sont associés) et sur les plateaux U9 débrouillés et U9 débutants quand vos équipes sont sur les mêmes sites (dépôt de la feuille d'effectif pour chaque niveau ou chaque site).

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Le correspondant Footclubs est habilité à rendre vos coordonnées diffusables.

Les modifications de sites (lieu ou stade) et des horaires sont gérées uniquement par le centre de gestion. Merci de nous transmettre vos modifications dans les meilleurs délais à J-5 (le lundi précédent le plateau ou le critérium du samedi).

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>



Foot SAVOIE

PV N° 771 du 3 juin 2026



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du lundi 1^{er} juin 2026

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL

LES CALENDRIERS SONT EN LIGNE.

POULE HAUTE SUR LE SITE DU DISTRICT DE L'ISERE.

CORRESPONDANT DU DISTRICT 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01

Carretero.c70@gmail.com

POULE BASSE SUR LE SITE DU DISTRICT DE LA SAVOIE.

Journée 6

MERCREDI 3 JUIN 2026 A 21H30 GYMNASSE DES SOEURS BLANCHES ANNECY

FUTSAL LAC ANNECY 2

-

FUTSALBOURGET UNITED

Dernière rencontre de championnat

POULE HAUTE

VOIR CALENDRIER SUR DISTRICT 38



COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du lundi 1^{er} juin 2026

Présents : Patrick JANET, Jérôme SPADA.

Excusée : Ghislaine RAYNAL

COUPE DE FRANCE 2026-2027 ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via [FOOTCLUBS](#) des engagements pour l'édition 2026/2027 de la Coupe de France (seniors libres).

► **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 14 juin 2026 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « **engagé** » doit s'afficher.

► **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026,**
vous devez vous inscrire via le menu :

« Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) »
puis « Fédération Française de Football ».

Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 24 juillet 2026 (dernier délai)

Droits d'engagement : 52 Euros

ORGANISATION DES FINALES

La commission des Coupes et les membres du Comité Directeur ont validés ce lundi 15 décembre 2025 les clubs organisateurs des finales 2025-2026 :

Pour les coupes U15 à 8, U15, U17 et U20 du samedi 13 juin 2026 :

AS BARBERAZ

Les finales seniors féminines et masculines auront lieu le samedi 6 juin 2026 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :

VAL D'HYERES

La commission des Coupes remercie les clubs qui ont candidatés mais non retenus



Foot SAVOIE



PV N° 771 du 3 juin 2026

REUNIONS PREPARATOIRE FINALES COUPES DE SAVOIE 25 mai 2026

Le document « Réunion préparatoires Finales Coupes de Savoie Seniors & Jeunes » est disponible.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous :

<https://savoie.fff.fr/simple/divers-documents-a-telecharger/reunion-preparatoire-finales-coupes-de-savoie-25-mai-2026/>

Les clubs ci-dessous sont amendés pour leur non-présences :

- USC AIGUEBELLE
- AIX FC
- AS MONT JOVET BOZEL
- FC BELLE ETOILE MERCURY
- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL

FINALES COUPES DE SAVOIE

INFORMATION COUPE DE SAVOIE

A partir de cette saison en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, **plus de prolongation (hormis pour les finales)**, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 06 juin 2026 à :

VAL D'HYERES

Les clubs tirés RECEVANT devront prendre leur tablette pour la FMI

CORTADE A 18H00

USC AIGUEBELLE vs ES TARENTEISE

RAFFIN A 15H30

COGNIN SP 2 vs FC LAISSAUD 2

ATTENTION MODIFICATIONS HORAIRES FINALES FÉMININES

FEMININES A 8 A 12H00

ENT PORT-LE BOURGET vs US DOMESSIN

U18 F A 10H00

FC CHAMBOTTE vs AIX FC

Les finales jeunes U15 à 8, U15, U17 et U20 auront lieu le samedi 13 juin 2026 à :



Foot SAVOIE



PV N° 771 du 3 juin 2026

AS BARBERAZ

Les clubs tirés RECEVANT devront prendre leur tablette pour la FMI

U20 TRIQUET A 13H00

ENT S DRUMETTAZ MOUXY vs US DOMESSIN

U17 TRONCY A 18H00

CHAMBERY SAVOIE FOOT vs AIX FC ou GAPS

U15 PILLET A 15H30

FC MERCURY vs GRPT LA SAVOYARDE

U15 A 8 A 11H00

FC BAUGES vs AS BOZEL

PÉRÉQUATION

Coupe TRONCY – U17

1/2 finale – Jeudi 14 et lundi 25 mai 2026

Nombre de rencontre : 2
Frais d'arbitrage : 356.70 €
TOTAL Frais engagés : 490.70 €
Soit par club : 122.67 €

Nombre de clubs : 4
Frais de déplacement : 134.00 €

Le club ci-dessous doit au District

GRPT LA SAVOYARDE : 82.67 €
G.A.P.S. : 28.67 €

Le club ci-dessous a un avoir au District

CHAMBERY SAVOIE FOOT : 30.22 €
AIX F.C. : 81.12 €



FÉMININES SÉNIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52

Réunion du lundi 1^{er} juin 2026

COURRIERS

Reçu :

ENT VAL D'HYERES :

Création équipe U 20 pour saison 26/27 « mail de Mr LAPERRIERE YOANN »

JS CHAMBERIENNE :

Courrier concernant la rencontre du match arrêté à la Rochette du 24 mai 26

CHAMPIONNAT

Classement sous réserve des procédures en cours

NOTES AUX CLUBS

Afin de préparer la saison 2026/2027 la commission vous demande d'envoyer un mail au district pour confirmer si vous souhaitez engager une équipe féminine à huit pour étudier la possibilité de faire une poule en championnat « féminin seniors ». Ceci ne sera pas un engagement définitif »

Merci de nous informer au plus tôt.



COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 1er juin 2026

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2025-2026

Les championnats se terminent.



CARTON BLEU.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire
Pour les Séniors Masculin, Séniors Féminines et U20 tenir compte de toute la saison.
Pour les U17 et U15, tenir compte de la phase printemps.

Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/simple/divers-documents-a-telecharger/feuille-carton-bleu-25-26-2/>

CONSIGNES :

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard le donner à l'assemblée générale de fin de saison.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.

Les équipes ayant fait un forfait ne pourront pas prétendre à dotation, mais doivent quand même compléter le formulaire pour les autres clubs.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 1^{er} juin 2026

Président : M. René SAILÉ, Port : 07 84 71 06 82

Membres : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76, M. Francis MOREL-BIRON, M. Jean Marc GUICHARD

RÉSERVE D'AVANT MATCH

Dossier n° 42 :

Match n°55417576 - US LA MOTTE SERVOLEX / UO ALBERTVILLE - U17 D2 du 23 mai 2026.

Dossier n° 43 :

Match n°55477195 GAPS / CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 2 - U15 D1 du 24 mai 2026.

ÉVOCATION

Dossier n° 40 :

Match n°53975969 CHAMBERY SPORT 73 / CA MAURIENNE - Séniors D2 du 2 mai 2026.

DÉCISIONS

Dossier n° 40 :

Match n°53975969 CHAMBERY SPORT 73 / CA MAURIENNE - Séniors D2 du 2 mai 2026.

Évocation du club du CA MAURIENNE concernant la participation du joueur, Farid MOSLI (licence n°2548636892) celui-ci étant susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre.

Évocation recevable.

Attendu que le joueur Farid MOSLI a reçu 3 matchs de suspension avec date d'effet au 24 mars 2025.

Attendu que le joueur a participé à plusieurs rencontres (plus de 3) en état de suspension sans qu'aucune réclamation ou évocation n'ait été posée par les adversaires, le joueur n'était plus en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique (article 147 et 226) des règlements généraux de la FFF.

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Rejette la demande d'évocation comme non fondée, confirme le résultat acquis sur le terrain,
- Résultat :
 - CHAMBERY SPORT 73 : 2 buts, 3 pts
 - CA MAURIENNE : 1 but, 0 pt
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.



Dossier n° 42 :

Match n°55417576 US LA MOTTE SERVOLEX / UO ALBERTVILLE - U17 D2 du 23 mai 2026.

Réserve d'avant match concernant la participation de joueurs du club LA MOTTE SERVOLEX susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve recevable.

Après vérification du match de l'équipe supérieure de l'US LA MOTTE SERVOLEX (U16 R2), l'équipe de l'US LA MOTTE SERVOLEX est en infraction vis à vis de l'article 7.2.5 des règlements sportifs du district.

Par ces motifs, la Commission des Règlements

- Décide match perdu par pénalité pour l'équipe de l'US LA MOTTE SERVOLEX,
- Résultat :
 - UO ALBERTVILLE : 2 buts, 3 pts
 - US LA MOTTE SERVOLEX : 0 but, (-1) pt
- Remboursement des frais d'appui par le club de l'US LA MOTTE SERVOLEX,
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.

Dossier n° 43 :

Match n°55477195 GAPS / CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 2 - U15 D1 du 24 mai 2026.

Réserve d'avant match concernant la participation de joueurs du club du CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve recevable.

Après vérification des derniers matchs des équipes supérieures du CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (U15 R1 et U14 R1), l'équipe du CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 2 est en infraction vis à vis de l'article 7.2.5 des règlements sportifs du district.

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Décide match perdu par pénalité pour l'équipe du CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL,
- Résultat :
 - GAPS : 3 buts, 3 pts
 - CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL : 0 but, (-1) pt
- Remboursement des frais d'appui par le club du CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL,
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

Réunion du Lundi 1^{er} juin 2026

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Jacky MESTACH, Gérard SOTO, Evan BONTRON, Remi LEFEBVRE, Alphonse LOMBARD,

Excusés : Mrs Luc ALIX, Emmanuel BONTRON (membre CRA LIGUE AURA),

COURRIERS, MAILS

Mail, Courrier Arbitre

-M. Florentin RAMEAU (ST BALDOPH), feuille de frais de match du 31/05/26, en D5

-M. Bastien SAGNIER (HAUTE TARENTOISE), explication sur indisponibilité en date du 27/05/26

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

-M. Ismael BELAROUCI accompagnement de M. Jacques N. DAYE (FC NIVOLET), du 30/05/26

-M. Denis CRESTEE accompagnement de Melle Ivana TSONEV (LA MOTTE SERVOLEX), du 30/05/26

-M. Jean-Pierre BUTEL observation de M. Mohamed SMAILI (PONTOISE), du 24/05/26

-M. Badr CHAMMY accompagnement de M. Théo MOLLIER BILLET (UGINE), du 09/05/26

Mail, Courrier Club :

- Club J S CHAMBERIENNE, Courrier/Rapport sur rencontre féminine du 24/05/26, féminine : LA ROCHETTE contre J S CHAMBERIENNE

RAPPEL DESIGNATION / STATUT D'ARBITRAGE - SAISON 2026 / 2027

Se mettre aux normes du statut d'arbitrage. Petit rappel « CLUB / ARBITRE »

Car en fin de saison, certains de vos arbitres ne pourront pas compter conformément au statut d'arbitrage, si certains critères ne sont pas remplis:

-1 Match pas effectué dans les 3 dernières journées de championnat

-Le nombre de match à effectuer (norme du statut d'arbitrage),

**Egalement au regard du bilan de la commission des arbitres, l'annonce d'absence aux désignations ainsi que les indisponibilités et celles hors délai de beaucoup d'arbitres sont de plus en plus importante.*

Un bilan qui pourrait avoir un impact de non-couverture au statut d'arbitrage de la saison.



REGROUPEMENT des ARBITRES de DEBUT de SAISON 2026 / 2027



A noter :

L'Assemblée Générale des Arbitres
Aura lieu le **samedi 05 septembre 2026**
Sur le complexe sportif et la salle Polyvalente de **CHIGNIN**
L'heure du RDV : **8H30 impératif**
Pour le test physique
Suivi de l'Assemblée Générale des Arbitres

RENOUVELLEMENT DOSSIER LICENCE ARBITRE - SAISON 2026 / 2027



À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES CLUBS

La Commission de District de l'Arbitrage informe les arbitres et les clubs que **le dossier de renouvellement de la licence arbitre pour la saison 2026/2027 vous sont adressés par courrier.**

Faites vos démarches administratives au plus vite

Rappel sur le dossier médical :

Pour les arbitres âgés de moins de 18 ans (au 1er juillet 2026)

Vous devez remplir le questionnaire ci-dessous et le renvoyer dûment rempli avec l'ensemble des documents demandés pour votre dossier de renouvellement de licence.

- [DMA Questionnaire mineur 2026-2027 \(moins de 18 ans\)](#)

Si vous répondez « OUI » à au moins une des questions du questionnaire santé, vous devrez passer une visite médicale afin de remplir le

- [DMA et Notice examen 2026/27](#)

L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE n'est pas obligatoire pour un jeune arbitre District

Nous vous rappelons que si le questionnaire n'est pas correctement complété, votre dossier sera renvoyé.

Pour les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans (au 1er juillet 2026)



Les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans sont soumis à la même procédure que les joueurs majeurs concernant l'examen médical (dossier médical arbitre « DMA » tous les 3 ans et questionnaire pour les deux autres années).

Le cycle dure 3 ans : un DMA suivi de deux « QS-SPORT > DMA – QS – QS – DMA

- [DMA Questionnaire majeur 2026-2027 \(18 à 34 ans\)](#)

Sinon, si au moins une réponse « OUI », vous devrez fournir un DMA

L'échographie cardiaque est toujours **obligatoire**. Les arbitres officiels qui ne l'ont pas encore faite devront la joindre au dossier médical.

L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE n'est pas obligatoire pour un arbitre Séniors District

Pour les arbitres âgés de 35 ans et plus (au 1er juillet 2026)

Vous devez remplir un dossier médical arbitre [dma-unique-l-d-notice-exam-26](#) et faire un ECG de repos + une Epreuve d'effort à visée cardiologique.

L'échographie cardiaque doit être réalisée au moins une fois dans sa vie. Si ce n'est pas le cas, vous devrez réaliser cet examen pour valider votre dossier médical. Sans la réalisation de votre échographie cardiaque, votre dossier ne pourra pas être validé et aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Rappel : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de ligue

Quelques conseils pour remplir votre dossier médical :

Merci de veiller à remplir uniquement les informations vous concernant.

Exemple : Si vous avez seulement le dossier médical à compléter, merci de ne pas nous renvoyer le questionnaire santé.

Soyez vigilant à ne pas confondre les questionnaires de santé : il en existe un pour les moins de 18 ans et un pour les 18 à 34 ans.

Une fois le dossier complet, il conviendra de le déposer sous pli confidentiel directement au siège du District ou l'envoyer uniquement par voie postale (confidentialité des informations) à l'adresse suivante :

Commission des Arbitres

District de SAVOIE

90 rue Henri OREILLER

73000 CHAMBERY

Nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible, pour être libéré de ces contraintes administratives ainsi que pour le bon fonctionnement des désignations de début de saison.

Le délai de rigueur est fixé 15 Aout 2026

Le dossier médical doit être envoyé par l'arbitre au district alors que la demande de licence est à faire par le club d'appartenance via footclubs.

Nous vous rappelons que votre licence doit obligatoirement être validée pour être désigné.

Pour information, la demande de licence doit être effectuée de façon dématérialisée (case à cocher par votre club d'appartenance) **avant le 31 août 2026, délai de rigueur.**

Important: une fois la demande de licence saisie sur Footclubs, le dossier médical doit être transmis sous 60 jours, à défaut, la licence est supprimée, laquelle devra être saisie à nouveau, entraînant une nouvelle date d'enregistrement, ce qui peut entraîner la non-comptabilisation de l'arbitre au titre du Statut de l'Arbitrage renouvelant dans son club, après le 31 Août 2026. (R.G FFF Art. 33 statut de l'arbitrage).



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal du 1^{er} juin 2026

La commission Statut d'Arbitrage :

Président : M. Daniel DESMARIEUX,

Membres représentant les Arbitres : Mrs Jacky MESTACH, Alphonse LOMBARD, Denis CRESTEE

Membres représentants des Clubs : Mrs Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Yves COLLOMB,

REUNION COMMISSION STATUT ARBITRAGE

**La prochaine réunion du statut d'arbitrage du District de Football de SAVOIE
Se déroulera le jeudi 11 juin 2026 à 18H00
Au District de Football de SAVOIE, salle du comité directeur (2^{ème} étage)**

Motif de la réunion : Bilan de la saison 2025/2026

RAPPEL DES TEXTES STATUT ARBITRAGE

Nombres d'arbitres – Article 41 Statut Fédéral de l'Arbitrage

- Championnat de Ligue 1 : 12 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 7 arbitres majeurs
- Championnat de Ligue 2 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs
- Championnat National 1 : 8 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs
- Championnat National 2 : 7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- Championnat National 3 : 6 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- Championnat Régional 1 : 5 arbitres dont 3 arbitres majeurs
- Championnat Régional 2 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Championnat Régional 3 : 3 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur



- Championnat de France Féminin de Division 1 : 3 arbitres dont 1 arbitre féminine et arbitre féminine formée et reçues au cours des 3 saisons précédentes.
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal, lequel est défini à l'article 43
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre
- Championnat de District : 1 arbitre
- Clubs n'engagent que des équipes de jeunes : 1 arbitre
- Dernier niveau de District (si le niveau est Départemental 3 ou inférieur) : Pas d'obligation

Les types d'arbitres

L'âge de l'arbitre s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours

STATUT FEDERAL

Arbitre « MAJEURS » 18 ans et +

Arbitre « FEMININE » + 13 ans

Arbitre « JEUNES » 15 à 22 ans

Arbitre « FUTSAL » + de 15 ans

STATUT Laura foot

Arbitre « SENIORS » 21 et +

Arbitre « FEMININES » 13ans et +

Arbitre « TRES JEUNES » 13 ans à 15 ans

Arbitre « SPECIFIQUE FUTSAL » 21 ANS et +

Les clubs du District sont concernés par le statut Officiel de la Ligue AURA

Nombre d'arbitres :

Article 1.2 Statut Régional de l'Arbitrage

*Championnat Départemental 1 : **2 arbitres SENIORS (+21 ans)**

*Championnat Départemental 2 : **1 arbitre SENIORS (+21 ans)**

*Championnat Départemental autres divisions : 1 arbitre

*Championnat Départemental dernier niveau : pas d'obligation

A SAVOIR – CLUBS

Précision de l'Article 41

Nombre d'Arbitres (du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

(Lorsqu'un club a présenté des candidats aux formations FIA et qu'ils ont validés le statut d'Arbitrage)

Il en résulte :

***COUVERTURE EN N+2**

1 Arbitre formé en 2024/2025 par le club et restant à l'arbitrage	Compte au statut d'Arbitrage pour 2 arbitres sur la saison 2026/2027
--	---

- **Ce règlement n'est valable qu'une seule fois par arbitre formé (norme d'application)**

(A la demande des clubs concernés) voir votre référent du club via Arbitrage

RAPPEL – Sanctions et Pénalités prévues au Statut Fédéral

- Article 46 - Sanctions financières.

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant : - Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €

- Championnat National 1 : 400 €

- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €

- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 € - Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €

- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €

- Championnat Régional 1 : 180 €

- Championnat Régional 2 : 140 €

- Championnat Régional 3 et **Championnat Départemental 1 : 120 € par arbitre manquant**

- Championnats de football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres championnats de Futsal, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : **60 € par arbitre manquant pour la première saison d'infraction.**



b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 mars 2024.

En juin 2024 les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème en vigueur. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement

DEMANDE DE CHANGEMENT DE STATUT (précision à l'article 35 du statut Fédéral d'Arbitrage)

Début de l'arbitrage- Licencié dans un club

DROIT DE MUTATION : 500€

300€ pour le club formateur

100€ pour le district d'appartenance

100€ pour la Ligue

Début de l'arbitrage- Arbitre indépendant

DROIT DE MUTATION : 300€

200€ pour le club formateur

100€ pour la Ligue

COUVERTURE et DEMISSION (Article 35 Statut Fédéral de l'Arbitrage)

Démission :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE :

- 1 : Pendant 2 saisons si club formateur
- 2 : Pendant 1 saison si licencié 5 saisons consécutives dans un club

Arrêt définitif :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE LICENCIE :

- 3 : Couverture 1 saison si licencié 10 saisons consécutives

Si l'arbitre démissionne après le 31 août, le club quitté compte l'arbitre dans son effectif jusqu'à la fin de la saison en cours par conséquent les conditions de couverture ci-dessus ne s'appliquent qu'à partir de la saison suivante.

NOMBRE DE JOURNEES A EFFECTUER DURANT LA SAISON (rappel de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1-Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger sur la saison est de :

- 18 pour les arbitres seniors masculins.
- 15 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

Pour un arbitre stagiaire **ayant obtenu sa licence avant le 31 mars**, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 9 pour les arbitres seniors masculins.
- 7 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.
- **Ou avoir répondu à l'ensemble de ses désignations avec une disponibilité maximale.**
- Présence à chaque action de formation dirigée par les membres de la C D A de SAVOIE (compte 1 match au statut d'arbitrage)

2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.



Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minimas exigés pour plusieurs arbitres sur une saison. Il faut entendre par "son club", non seulement le club auquel il était rattaché lors de la saison au cours de laquelle il n'a pas dirigé le nombre de rencontres requis, mais également tout autre club auquel il pourrait se licencier, y compris pour une des raisons prévues par l'article 33.c du présent statut, ou à la suite d'une fusion entre deux ou plusieurs clubs. S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.

FORUM - QUESTIONS / REPONSES - STATUT ARBITRAGE



Note aux clubs :

*Si vous avez des questions concernant
Le statut d'arbitrage sur le District de Football de SAVOIE
La commission du Statut d'Arbitrage se chargera de vous répondre au plus vite.*



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 1^{er} juin 2026

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF – Sandra FONTI – Mario LAURENCIN - Francis MOREL-BIRON.

INFORMATION AUX CLUBS

Nous rappelons à tous les clubs que dans la mesure où la tablette est signée il y a un onglet où vous cliquez :

➤ Je déclare avoir pris connaissance.

Seuls les arbitres sont habilités à nous faire modifier les erreurs sur la tablette.

Les supporters ou spectateurs apportent leur soutien et leurs encouragements à leur équipe, sans agressivité, ni insultes à l'égard de leurs homologues adverses, pour que chacun puisse apprécier le spectacle en toute sérénité. L'attitude des spectateurs et supporters doit s'inscrire dans la convivialité et le bon état d'esprit.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.



Foot SAVOIE



PV N° 771 du 3 juin 2026

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 1er juin 2026 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
01/06/2026	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	24/05/2026	2 MF dont Auto+1 match avec sursis	25/05/2026
01/06/2026	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	24/05/2026	Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	25/05/2026
01/06/2026	D3	Joueur	A.S. MONT JOVET BOZEL	24/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	08/06/2026
01/06/2026	D3	Joueur	A.S. NOVALAISIEENNE	24/05/2026	3 MF dont Auto	25/05/2026
01/06/2026	U17 D1	Joueur	AIX F.C.	23/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	08/06/2026
01/06/2026	D1	Joueur	AIX F.C.	24/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	08/06/2026
01/06/2026	D5	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	24/05/2026	Auto suffisant	25/05/2026



Foot SAVOIE



PV N° 771 du 3 juin 2026

01/06/2026	D5	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	24/05/2026	Auto suffisant	25/05/2026
01/06/2026	U17 D2	Joueur	ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE	23/05/2026	3 MF dont Auto	24/05/2026
01/06/2026	D2	Joueur	ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE	24/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	08/06/2026
01/06/2026	D2	Joueur	ET.S. LE BOURGET DU LAC	24/05/2026	Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	25/05/2026
01/06/2026	D2	Joueur	ET.S. LE BOURGET DU LAC	24/05/2026	Auto + 1 match avec sursis	25/05/2026
01/06/2026	D1	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	24/05/2026	2 MF dont Auto	25/05/2026
01/06/2026	U17 D2	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	23/05/2026	2 MF dont Auto+1 match avec sursis	24/05/2026
01/06/2026	D4	Joueur	F.C. PONT	24/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	08/06/2026
01/06/2026	D4	Joueur	FC DE HAUTE TARENTEISE	24/05/2026	2 MF dont Auto	25/05/2026
01/06/2026	U17 D1	Joueur	FC DE HAUTE TARENTEISE	23/05/2026	3 MF dont Auto	24/05/2026
01/06/2026	U15 D1	Joueur	FC DE HAUTE TARENTEISE	26/04/2026	1 an suspension ferme dont Auto	27/04/2026
01/06/2026	D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	24/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	08/06/2026
01/06/2026	D3	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	24/05/2026	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	25/05/2026
01/06/2026	D2	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	24/05/2026	2 MF dont Auto+1 match avec sursis	25/05/2026
01/06/2026	U17 D1	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	23/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	08/06/2026
01/06/2026	U17 D1	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	23/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	08/06/2026



PV N° 771 du 3 juin 2026

Commission de Discipline du 25 mai 2026 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
25/05/2026	Coupe G RAFFIN	Joueur	COGNIN SP.	14/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	01/06/2026
25/05/2026	Coupe C CORTADE	Joueur	ENT. S. DE TARENTEISE	14/05/2026	Auto + 1 match avec sursis	15/05/2026
25/05/2026	Coupe C CORTADE	Joueur	ENT. S. DE TARENTEISE	14/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	01/06/2026
25/05/2026	Coupe TRIQUET U20	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	14/05/2026	3 MF dont Auto + 1 match par révoc sursis ou IF	15/05/2026
25/05/2026	Coupe TRIQUET U20	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	14/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	01/06/2026
25/05/2026	COUPE G PILLET U15	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	14/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	01/06/2026
25/05/2026	Coupe G RAFFIN	Joueur	F.C. DU NIVOLET	14/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	01/06/2026
25/05/2026	Coupe TRIQUET U20	Joueur	F.C. ST BALDOPH	14/05/2026	Auto suffisant	15/05/2026
25/05/2026	Coupe C CORTADE	Autres	F.C. VILLARGONDRAN	14/05/2026	Auto suffisant	15/05/2026
25/05/2026	Coupe C CORTADE	Joueur	FC DE HAUTE TARENTEISE	14/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	01/06/2026
25/05/2026	Coupe TRIQUET U20	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	14/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	01/06/2026
25/05/2026	Coupe G RAFFIN	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	14/05/2026	Auto suffisant	15/05/2026
25/05/2026	U17 D2	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	16/05/2026	Auto suffisant	17/05/2026

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes administratives
- Amendes administratives (du FOOT SAVOIE 770 du 27 mai 2026)
- Bulletin de réservation repas Assemblée Générale
- Lutte contre les violences

